



## Revendications de la Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs (CNAC)

La CNAC, n'est pas contre la privatisation de la filière café, mais conteste sérieusement la stratégie mise en place par l'Etat sous la pression de la Banque Mondiale, en particulier sur les points ci-après :

### 1. Droit de propriété du café

- La stratégie mise en place contraint les caféculteurs à vendre leur café tel qu'il est cueilli (à l'état du fruit : la cerise de café) Ils cèdent donc tous leurs droits de propriété en aval de la filière (transformation/commercialisation). En effet, le propriétaire de la station de lavage récupère le droit de propriété et donc contrôle l'ensemble du processus. Or ce droit avait été reconnu aux caféculteurs par le Président de la République en date du 1<sup>er</sup> mai 2007. Les caféculteurs venaient en effet de démontrer toute leur capacité à gérer parfaitement le circuit complet (récolte, lavage, séchage, commercialisation/exportation) depuis trois ans.
- Cette stratégie ignore les excédents produits par la campagne caféière 2004-2005 (près de 9 millions de dollars) qui sont un patrimoine des caféculteurs. Pour preuve de leur droit de propriété sur ces excédents, une partie leur a déjà été rétrocédée à raison de 30Fbu/kg de cerises à la fin de cette même campagne.

### 2. Droit de propriété des stations

- Cette stratégie ne prend pas en compte la taxe prélevée sur la vente du café auprès des producteurs pour rembourser la dette contractée par l'Etat à l'époque de la construction des stations de lavage dans les années '80. Les caféculteurs ont en effet consenti pendant des décennies à un prélèvement de 60Fbu/kg de café-cerise<sup>1</sup>. Ils considèrent donc que les stations dont ils ont remboursé le prêt leur appartiennent au moins partiellement, si ce n'est en totalité.
- La stratégie prévoit une part réservataire de 25% des actions dans les stations pour les producteurs. Non seulement cette part est insignifiante dans ce type de sociétés et ne donne aucun pouvoir de décision réel, mais de plus les modalités pour y accéder ne sont pas clarifiées. La disposition semble plutôt confirmer que l'on exige des paysans de payer une seconde fois un bien qui leur appartient.
- Le prix d'achat des stations de lavage est dérisoire. Comme nous l'avons déjà évoqué le prix offert par WEBCOR est de 75.000 dollars en moyenne pour des usines dont la valeur n'a pas été réellement évaluée. L'UE quant à elle les évaluait nettement plus puisqu'elle avait en 2008 injecter 19 millions d'euros de fonds STABEX (soit une moyenne de 130.000 dollars par station) pour leur seule rénovation et l'entretien des pistes conduisant à ces stations .

### 3. Droit de propriété de la terre

- Cette stratégie ignore l'expropriation des paysans des terrains de construction des stations de lavage. Ces terrains ont en effet été cédés pour cause d'intérêt public lorsque l'Etat s'est doté d'infrastructures. Lorsque ces dernières sont privatisées, la loi dispose que ces terrains soient rétrocédés aux anciens propriétaires. Or, WEBCOR est en passe d'obtenir les titres de propriété des terres où sont installées les stations qu'il vient d'acheter. Il s'agit là d'une grave violation du droit.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la taxe Verger : 30 Fbu/kg de café pour le remboursement des SDL, 30Fbu/kg théoriquement destiné à un encadrement technique

#### **4. Risque de conflits liés à la terre et au prix de vente du café**

- La stratégie ignore les recommandations issues de l'étude réalisée<sup>2</sup> par l'ONG International Alert sur la prévention des conflits fonciers liés à cette privatisation. En outre, dans les provinces de Ngozi et Kayanza où 13 stations de lavage ont été acquises par Webcor, la situation est au bord de l'implosion et de la révolte populaire car la société, après avoir promis d'offrir un prix plus élevé dans les plus brefs délais a finalement offert un prix inférieur de 140 F au Kilo soit 40% de moins, et très tardivement.

#### **5. Contrôle parlementaire**

- Pour les 13 stations de lavage déjà vendues, la Loi burundaise sur la privatisation a été violée car le dossier n'a pas été présenté à l'Assemblée Nationale censée se prononcer avant la vente des sociétés publiques comme l'exige l'article 1er de cette Loi. Et l'appel d'offre a été lancé sans que la valeur de référence n'ait été communiquée, comme l'exige l'article 2 de cette même Loi.

#### **6. Responsabilités de la Banque Mondiale**

- Le Gouvernement du Burundi a émis des réserves lors de l'adoption de la stratégie de privatisation proposée par la Banque Mondiale. Il a demandé notamment que soient organisées des concertations avec les paysans, mais la Banque Mondiale et le FMI ont conditionné leur aide au budget national et à divers programmes (notamment d'appui aux soins de santé des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes) pour que l'appel d'offres soit lancé sans en tenir compte.
- Le cahier de charge de la Banque Mondiale a mis en place des conditions qui excluent de fait les opérateurs économiques burundais (chiffre d'affaires minimum de 1 million de dollars et résultat net de 100.000 dollars) et a ainsi livré un produit stratégique par excellence pour le pays aux multinationales étrangères.
- La stratégie est entièrement muette sur la manière d'assurer l'appui à la production et à la productivité. La filière café, déjà fortement concurrencée par des cultures plus rentables : bananier, légumes, fruits etc. risque de disparaître purement et simplement. Ce serait une catastrophe nationale.
- La même stratégie proposée par la Banque Mondiale a conduit à la quasi disparition de la filière café dans plusieurs autres pays comme le Cameroun et l'Uganda.

#### **7. Responsabilité de l'Etat**

- Le Burundi fait cavalier seul au sein de l'East African Community en confiant la filière à des multinationales. Les quatre autres pays : Ouganda, Rwanda, Kenya et Tanzanie font la promotion de coopératives paysannes qui peuvent ainsi accéder aux marchés équitables ; le Burundi quant à lui perd ainsi une plus value importante.

---

<sup>2</sup> Maria Lange et Damase Ntiranyibagira, juillet 2008 : Prévention des conflits dans le processus de privatisation de la filière café au Burundi, Rapport final soumis à Page et au comité des réformes, International Alert